17 octobre 1961 à Paris, un “massacre” réel ou inventé ?

Category: 1955-1962
25 octobre 2026

Chaque année, les amis du FLN, les héritiers des « porteurs de valises » et les différents courants de la gauche, unis pour la circonstance, investissent les médias avec la commémoration du « massacre » opéré par la police française lors de la manifestation algérienne interdite du 17 octobre 1961 à Paris.

Rappel du contexte et du déroulé de la manifestation

La guerre d’indépendance algérienne se fit également en métropole, y provoquant des milliers de morts. Pour la période du 1er janvier 1956 au 23 janvier 1962, 10 223 attentats y furent ainsi commis par le FLN.
Pour le seul département de la Seine, entre le 1er janvier 1956 et le 31 décembre 1962, 1 433 Algériens opposés au FLN furent assassinés et 1 726 autres blessés (Valat, 2007 :27-28).
Au total, de janvier 1955 au 1er juillet 1962, en Métropole, le FLN assassina 6 000 Algériens et en blessa 9 000. Face à ces actes de terrorisme visant à prendre le contrôle de la population algérienne vivant en France, le 5 octobre 1961, un couvre-feu fut imposé à cette dernière afin

de gêner les communications des réseaux du FLN et l'acheminement des armes vers les dépôts clandestins.
En réaction, acculé, le 17 octobre 1961, le FLN décida de manifester. La manifestation ayant été interdite, elle se déroula donc en violation de la loi et avec violence. Assaillis de toutes parts, 1 658 hommes des forces de l'ordre rassemblés en urgence, et non 7 000 comme cela est avancé sous la plume de militants autobaptisés « historiens », sont accusés d'avoir « massacré » 300 manifestants et d'en avoir jeté des dizaines à la Seine.

La fabrication d'un « massacre »

Or, cette présentation ne correspond pas à la réalité. En effet, si la répression policière de cette manifestation interdite fut « musclée », se traduisant par plusieurs centaines de blessés, souvent graves, par plusieurs milliers de conduites au poste, par plusieurs centaines de gardes à vue, peut-on pour autant parler de massacre ? Oui, s'il y eut de nombreux morts, non si elle n'en n'a pas fait.

Pour le savoir, il est nécessaire de reprendre la genèse de la fabrication de ce « massacre ». Comme l'écrit justement la Ligue des Droits de l'Homme dans son communiqué cité au début de cette mise au point, « *Cet événement n'a commencé à émerger dans la mémoire collective qu'au milieu des années 1980 »,* et il a été primitivement reconstruit à partir de trois livres :

1) Celui d'Ali Haroun publié en 1986 est particulièrement intéressant car il s'agit d'un recueil de souvenirs et de témoignages rédigés par d'anciens responsables de la fédération du FLN en France. Ce livre en partie apologétique ne peut donc être accepté comme source utilisable qu'après une profonde critique historique.

2) Celui de Jean-Luc Einaudi publié en 1991 porte sur la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris. L'auteur, un militant marxiste, ancien maoïste, n'ayant aucune formation historique, piétine avec constance tout ce qui se rapproche de la méthode scientifique. Voilà ce qui explique ses nombreuses errances méthodologiques qui seront mises en évidence plus loin, mais qui, étonnamment, servent toujours comme argumentaire aux partisans de la thèse du « massacre ».

3) S'appuyant sur Haroun et Einaudi, deux universitaires britanniques, House et MacMaster, publièrent en 2008 un livre militant car il passe sous silence la guerre atroce que se livrèrent le FLN et le MNA de Messali Hadj, ce qui leur permet d'attribuer aux forces de police la totalité des Nord-Africains tués en France. Comme l'a montré Jean-Luc Brunet (2008), rarement un livre à prétention scientifique et écrit par des universitaires aura à ce point dérogé aux règles élémentaires de la déontologie historique.

Des auteurs de second rang et des journalistes suivistes paraphrasèrent ensuite ces trois ouvrages, répétant les mêmes arguments pourtant réduits à néant par les travaux historiques comme cela va être démontré dans les lignes qui suivent.
Dans ces publications, l'on retrouve en effet toujours les mêmes chiffres, toujours les mêmes cadavres inventés, et toujours une constante inflation du nombre de morts (jusqu'à 325 manifestants tués), des dizaines jetés à la Seine et noyés, etc.
Or, et il est essentiel de souligner ce point, les auteurs de ces livres jouent sur les dates en additionnant régulièrement les décès des Algériens antérieurs et postérieurs au 17 octobre.

Pour eux, tout Algérien mort de mort violente durant le mois d'octobre 1961 est par postulat une victime de la répression policière.

Autre élément du dossier, les « noyades » dans la Seine dont nous savons qu'elles furent largement « inventées » le 31 octobre, donc postérieurement à la manifestation du 17 octobre, dans un tract du FLN repris et popularisé par le parti communiste qui en fit une « vérité » devenue aujourd'hui histoire officielle.
D'ailleurs, du 1er au 31 octobre 1961, sur 90 cadavres de « N.A » *(Nord-africains selon la terminologie de l'époque),* conduits à l'Institut Médico-Légal, 34 avaient été retirés de la Seine ou de la Marne, notamment aux barrages de Suresnes et de Bezons. Or, les enquêtes policières ont montré qu'il s'agissait pour la plupart de meurtres commis par le FLN contre des Algériens partisans de l'Algérie française ou bien qui avaient refusé de lui payer l'« impôt de guerre ».

La déconstruction du « massacre »

Cette histoire orientée des « massacres » du 17 octobre 1961 fut déconstruite en plusieurs étapes :

1) En 1998, le Premier ministre de l'époque, le socialiste Lionel Jospin, constitua une commission présidée par le **conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern**[2] qui fut chargée de faire la lumière sur ces évènements. Fondé sur l'ouverture d'archives jusque-là fermées, le rapport remis par cette commission concluait :

« Pour la période comprise entre le 17 octobre et le 31 décembre 1961, 88 corps de Nord-Africains (des FMA pour la plupart[3]), sont entrés à l'IML. De l'avis de la mission, le cas de 25 de ces cadavres appelle une analyse plus poussée. Pour ces cadavres, en effet, la date présumée de la mort ou ses circonstances, telles qu'elles ressortent du registre d'entrée, complété, le cas échéant, par les enquêtes de la police judiciaire, ne permettent pas d'exclure tout lien avec les manifestations. »

On notera la prudence des rédacteurs du rapport et l'on relèvera que 22 de ces 25 morts ont fait, à l'époque, l'objet d'enquêtes judiciaires[4], et qu'aucune d'entre elles n'a conclu à une relation avec la manifestation interdite du 17 octobre.

2) Le 5 mai 1999, **Jean Géronimi, avocat général à la Cour de cassation** remit un rapport demandé par le ministre de la Justice, Madame Elisabeth Guigou, dans lequel il donne un chiffre de 48 morts de Nord Africains, non pas pour le 17 octobre, mais pour tout le mois d'octobre 1961.
Ce rapport n'a donc pas grand intérêt pour les historiens car il englobe tous les Algériens morts durant cette période, qu'il s'agisse des victimes du FLN, notamment ce commerçant ayant ouvert sa boutique en dépit des ordres de fermeture ou même de certaines morts naturelles sur la voie publique.
Ce même rapport donne le chiffre de 246 Algériens morts de mort violente durant toute l'année 1961, dont 141 avant le 17 octobre et 72 après le 19 octobre, 33 n'ayant pu être identifiés. Là encore, nous sommes loin des chiffres assénés par les amis du FLN

3) En 1999**, Jean-Paul Brunet, universitaire spécialiste de la période contemporaine**,

publia un livre très documenté qui fit voler en éclats la thèse de Jean-Luc Einaudi (1991). Après inventaire dressé par la commission Mandelkern, Jean-Paul Brunet fut en effet autorisé à travailler sur les archives de la préfecture de police se rapportant aux évènements du mois d'octobre 1961 et cela, sans devoir attendre le délai légal de soixante-ans.
En 2003, Jean-Paul Brunet publia un nouveau livre dans lequel il acheva de réduire à néant l'argumentaire et la méthodologie de Jean-Luc Einaudi (1991, 2001). Reprenant à la source les éléments sur lesquels repose son écriture de l'histoire du 17 octobre 1961 :

– Il démontre que le prétendu rapport de police faisant état de 140 morts le 17 octobre, document qui sert de point de départ à Einaudi et consorts n'a jamais existé.

– Il reprend la liste des morts que publie Einaudi, montrant que la majorité des décès cités remonte à des dates antérieures à la manifestation du 17 octobre.

– Il montre comment Einaudi a « arrangé » les chiffres en additionnant les cadavres non identifiés reçus à l'IML (Institut médico-légal, la Morgue) au nombre des disparus, et à celui des Algériens transférés administrativement en Algérie après qu'ils eurent été arrêtés le 17 octobre.

– Il établit qu'Einaudi a compté plusieurs fois les mêmes individus dont il orthographie différemment les noms.

– Il réduit à néant le postulat des dissimulations de cadavres.

Sa conclusion concernant Einaudi est particulièrement sévère :
« (…) quand à ces déficiences se joint une passion militante débridée, un esprit de « repentance » » aveugle qui aboutit à mettre au compte de la police française tous les crimes du FLN et à multiplier par huit ou dix le nombre des Algériens tués le 17 octobre 1961, la catastrophe est totale » (Brunet, 2003 : 40).

Un « massacre » qui fit combien de morts ?

Revenons à des chiffres incontestables, à savoir ceux fournis par l'IML (Institut médico-légal, la Morgue) où, à l'époque, étaient réglementairement reçus tous les morts sur la voie publique. Pour toute l'année 1961, 308 cadavres de « N.A » furent admis à l'IML et les investigations alors menées par la police ont permis d'établir que la plupart étaient des victimes de la guerre inexpiable que le FLN menait contre ses opposants partisans de l'Algérie française ou du MNA de Messali Hadj (Valette, 2001). Ainsi :

« (…) de nombreux cadavres de Nord-Africains, parmi les 140 qui ont été enregistrés à l'Institut médico-légal en septembre et en octobre 1961, n'ont aucun rapport avec la police parisienne. Certains sont ceux de harkis ou d'anciens harkis, de membres ou d'anciens membres du Mouvement national algérien, de « traîtres » divers refusant d'obéir aux directives du FLN ; anciens combattants de l'armée française, maris de métropolitaines refusant de le rejoindre ; Algériens n'acceptant pas le payer la capitation mensuelle exigée par le FLN ; Algériens rétifs à la loi coranique, par exemple s'adonnant à la boisson et refusant de s'amender, ou faisant appel aux tribunaux français pour régler un litige, etc. » (Brunet, 2008).

Sur ces 308 morts algériens répertoriés pour toute l'année 1961, combien furent-ils tués par la police lors de la manifestation interdite du 17 octobre 1961 ? Pour le savoir, il suffit de relever le nombre d'entrée de cadavres de « N.A » (Nord-Africains) à l'IML durant la plage chronologique correspondant à la manifestation du 17 octobre 1961. Or, alors que dans la soirée de ce jour, alors que se déroulait dans Paris un « massacre », l'*Institut Médico-Légal* n'a enregistré aucune entrée de corps de « NA ».
Certes, mais il pourra être objecté avec raison que s'il n'y eut pas de morts durant la manifestation, des blessés graves auraient cependant pu mourir par la suite de violents coups reçus. Afin de ne pas écarter cet argument, voyons donc les chiffres plus en détail.

Le Graphique des entrées de corps « N.A » (Nord-africains) par jour. Octobre 1961, à *l'Institut médico-légal de Paris* nous apprend que du 1° au 30 octobre 1961, 90 corps de « NA », furent enregistrés, la plupart étant d'ailleurs des victimes du FLN. Or, entre le 18 et le 21 octobre, soit dans les jours qui suivirent la manifestation du 17 octobre, seuls 4 cadavres de « NA » furent admis à la Morgue. Cependant, avec ces malheureux, nous ne sommes pas en présence de victimes de la « répression » policière car leurs décès n'ont pas de lien avec la manifestation du 17 octobre. Que savons-nous en effet de ces 4 morts ? :

– Le 18 octobre, donc le lendemain la manifestation, deux corps de « NA » furent admis à l'IML, il s'agit d'Achour Belkacem, tué à Colombes, par un policier invoquant la légitime défense, et d'Abdelkader Bennahar retrouvé vers 22 heures dans la rue, également à Colombes, et portant des blessures à la tête avec soupçon d'accident de la circulation. Ces deux morts sont donc étrangers à la manifestation du 17 octobre.

– Les 19 et 20 octobre, l'IML n'a comptabilisé aucune entrée de corps de « NA ».

– Le 21 octobre : 1 corps fut déposé à l'IML, celui de Ramdane Mehani décédé vers 22h 30 durant son transfert du commissariat du 13° arrondissement au palais des Sports de la porte de Versailles. Le registre de l'IML parle de mort naturelle. Là encore, il n'y a donc aucun lien avec la manifestation du 17 octobre.

Et pourtant, le 18 octobre, à 04 heures du matin, le bilan parvenu à Maurice Legay le directeur général de la police parisienne faisait quant à lui état de 3 morts (Brunet, 2008). Dans ces conditions, le bilan de la « répression » de la manifestation algérienne serait-il donc finalement de trois victimes ?
Pour le savoir, intéressons-nous à ces trois malheureux dont le sort est bien connu et dont, là encore, rien ne permet de dire qu'ils furent tués par les forces de l'ordre ou que leur mort a un lien quelconque avec la manifestation du 17 octobre. En effet :

– Le premier dont le corps fut retrouvé à Puteaux dans une camionnette était un certain Lamara Achenoune mort étranglé puis achevé d'une balle.

– Le second, Abdelkader Déroues, fut également tué par balle, toujours à Puteaux.

– Reste le cas du seul mort relevé dans le périmètre de la manifestation du 17 octobre. Il s'agit, non pas d'un Algérien, mais d'un Français nommé Guy Chevallier, et qui fut tué vers 21h devant le cinéma REX, crâne fracassé dans des circonstances inconnues.

La conclusion scientifique qui, dans l'état actuel des connaissances, semble s'imposer est donc que le « massacre » des Algériens le 17 octobre 1961 à Paris n'a fait aucun mort algérien… mais peut-être un mort français « de souche » …

A moins que, comme certains le prétendent, dans la crainte d'enquêtes policières, des cadavres de morts des suites de leurs blessures, mais donc toujours pas durant la manifestation, auraient pu être dissimulés et discrètement enterrés. Cela n'est pas impossible, mais pour pouvoir accepter cette thèse, l'historien a besoin de preuves, de noms, de détails sur les modalités de ces obsèques clandestines et sur les lieux d'ensevelissement etc. Comme on voit mal comment les services des cimetières de la région parisienne auraient pu ignorer ces enterrements clandestins, ces derniers se seraient alors faits en forêt ou en pleine campagne, dans des cimetières improvisés dont, pour le moment, nulle trace n'a encore été retrouvée[5].

Pour les historiens du futur, les « massacres » du 17 octobre 1961 à Paris seront donc étudiés comme la fabrication d'un mythe, à l'image du « montage de Timisoara » en Roumanie, des **« couveuses »** du Koweït ou des *« armes de destruction massive »* en Irak.
Cela n'empêchera pas évidemment certains de célébrer un mythe utile à leur entreprise de déconstruction.

Nous sommes en réalité face à une manœuvre de subversion parfaitement coordonnée et que nul n'ose dénoncer de peur de se faire mettre au ban du « monde médiatique » et du microcosme politique. Heureusement, restent encore- pour le moment-, les réseaux sociaux qui auront tout loisir de faire écho à cette mise au point.

Bernard LUGAN

Blog de Bernard Lugan

Pour en savoir plus :

– Brunet, J-P., (1999) *Police contre FLN. Le drame d'octobre 1961.* Paris.
– Brunet, J-P., (2002) « Enquête sur la nuit du 17 octobre 1961 ». Les Collections de l'Histoire, hors-série n°15, mars 2002.
– Brunet, J-P., (2003) *Charonne, lumière sur une tragédie.* Paris.
– Brunet, J-P., (2008) « Sur la méthodologie et la déontologie de l'historien. Retour sur le 17 octobre 1961 ». Commentaire, vol 31, n°122, été 2008.
– Brunet, J-P., (2011) « Combien y a-t-il eu de morts lors du drame du 17 octobre 1961 ? ». Atlantico, 17 octobre 2011.
– Einaudi, J-L., (1991) *La Bataille de Paris :17 octobre 1961.*
– Einaudi, J.-L (2001) Octobre 1961, un massacre à Paris. Paris
– Haroun, A., (1986) *La 7° Wilaya. La guerre du FLN en France (1954-1962).* Paris
– House et MacMaster, N., (2008) *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire.*
– Lugan, B., (2017) *Algérie l'histoire à l'endroit.* Editions de l'Afrique Réelle.
– Valat, R., (2007) *Les Calots bleus. Histoire d'une police auxiliaire pendant la Guerre d'Algérie.* Paris.
– Valat, R., (2009) « La force police auxiliaire : une historiographie sous influence ? Réponse de

l'auteur aux critiques formulées contre son ouvrage *Les Calots bleus et la bataille de Paris. Une force police auxiliaire pendant la guerre d'Algérie.* En ligne, 13 pages.
– Valette, J., (2001) *La guerre d'Algérie des messalistes.* Paris.

[1] Pour le détail de la réfutation de l' histoire de ce « massacre », on peut lire de Bernard Lugan *Algérie l'histoire à l'endroit. Les 10 grandes controverses de l'histoire*.

[2] « Rapport sur les archives de la Préfecture de police relatives à la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 ». Rapport établi à la demande du Premier ministre, M. Lionel Jospin et remis au mois de janvier 1998 par M. Dieudonné Mandelkern président de section au Conseil d'Etat, président ; M. André Wiehn, Inspecteur général de l'administration ; Mme Mireille Jean, Conservateur aux Archives nationales ; M. Werner Gagneron, Inspecteur de l'administration. *En ligne* sur le site de la *Documentation française*.
[3] FMA= Français musulmans Algériens.

[4] Pour ces décès, comme d'ailleurs pour tout Algérien mort de mort violente, le Parquet de Paris avait instruction d'ouvrir une procédure d'enquête dont les traces sont disponibles et ont été exploitées.

[5] Des insinuations assassines sont également faites. Benjamin Stora dans un entretien au *Nouvel Observateur* (Grand reporters.com janvier 2003) cite ainsi Omar Boudaoud, un des responsables de la manifestation du 17 octobre 1961 qui parle de « pendaisons dans le Bois de Vincennes et (d') une Seine remplie de cadavres ». Benjamin Stora ne fait certes que reprendre des déclarations qu'il n'assume pas, mais qu'il ne rectifie pas non plus…

Source photo : Commons Wikimedia – Chabe01